



NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE
S/15467
27 octobre 1982
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

LETTRE EN DATE DU 26 OCTOBRE 1982 ADRESSEE AU PRESIDENT DU
CONSEIL DE SECURITE PAR LE REPRESENTANT PERMANENT DE LA
JORDANIE AUPRES DE L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint la lettre de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine auprès de l'Organisation des Nations Unies concernant la tentative des autorités militaires israéliennes de contraindre des membres du corps enseignant des Universités d'Al-Najah et Bethléem à signer une déclaration politique afin d'obtenir le renouvellement de leur permis de travail. Les autorités israéliennes ont également expulsé le Dr Munzer Salah, président de l'Université Al-Najah de Naplouse, dans le cadre de leur politique d'occupation qui vise à saper les bases de l'enseignement universitaire dans les territoires palestiniens occupés et à liquider les établissements universitaires palestiniens.

Je vous saurais gré de bien vouloir distribuer la présente lettre ainsi que la lettre ci-jointe de l'Observateur permanent de l'Organisation de libération de la Palestine comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent,
(Signé) Hazem NUSEIBEH

Annexe

Lettre datée du 22 octobre 1982, adressée au Président
du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de
l'Organisation de libération de la Palestine auprès de
l'Organisation des Nations Unies

D'ordre de M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, j'ai l'honneur d'appeler votre attention la plus immédiate sur les informations suivantes qui viennent compléter la note verbale que nous vous avons adressée le 13 septembre 1982 pour vous faire savoir que les autorités militaires israéliennes faisaient pression sur les membres du corps enseignant de l'Université Al-Najah et de l'Université de Bethléem pour les contraindre à signer une déclaration politique afin d'obtenir le renouvellement de leur permis de travail.

Les autorités israéliennes ont déporté hier le Président de l'Université Al-Najah de Naplouse, M. Munzer Salah. Cette mesure israélienne s'inscrit dans le cadre des politiques d'occupation qui visent à saboter les activités universitaires dans les territoires palestiniens occupés et à faire disparaître les institutions universitaires palestiniennes.

M. Salah a refusé de signer une déclaration qui l'aurait amené à renier ses engagements nationaux et à reconnaître le droit des autorités d'occupation d'intervenir dans la vie universitaire et de saper les institutions universitaires palestiniennes.

Le Conseil des enseignants de l'Université et l'ensemble des étudiants ont dénoncé cet acte israélien qui s'inscrit dans une longue série d'agressions israéliennes contre le peuple palestinien et ses institutions nationales.

Le Président du Conseil d'administration de l'Université, M. Hekmat Masri, a indiqué, à propos de la déportation de M. Salah, que 28 professeurs de l'Université Al-Najah étaient menacés de déportation par les Israéliens. Quinze d'entre eux ont déjà été déportés depuis septembre 1982. M. Masri a fait appel aux milieux universitaires du monde entier pour qu'ils aident l'Université Al-Najah afin qu'elle soit à même d'exercer normalement ses activités.

Dans un communiqué de presse, les conseils d'étudiants des territoires occupés de la rive occidentale et de Gaza ont réitéré leur condamnation des pratiques israéliennes à l'égard des institutions universitaires et nationales palestiniennes. Ils se sont vigoureusement élevés contre la déportation de M. Salah et d'autres professeurs de l'Université Al-Najah.

Nous demandons instamment que des mesures soient prises afin de permettre le retour des enseignants expulsés, car sans eux, les institutions des territoires occupés seront quasiment paralysées et incapables d'assurer le déroulement normal de leurs activités au cours de la prochaine année universitaire.

L'Observateur permanent,
(Signé) Zuhdi Labib TERZI

